



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

questions écrites

Question écrite n° 47641

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le fait que le Règlement de l'Assemblée nationale prévoit qu'une réponse aux questions écrites doit être apportée dans un délai de moins de deux mois. Elle s'étonne donc tout particulièrement que, en ce qui concerne son ministère, trente-six de ses questions écrites publiées depuis plus de deux mois soient toujours sans réponse. Une de ces questions est déposée depuis deux ans. Il s'agit de la question n° 15649 du 15 juin 1998. Elle lui demande en conséquence de lui indiquer quelle est l'origine de tels retards.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47641

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 2000, page 3520